

# Permis R – ORLY / Théorie - Maintien de compétence

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY



## NIVEAU

Maintien



## PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne détentrice d'un permis R / ORLY et conduisant régulièrement dans les secteurs de l'aire de Manœuvre hors secteurs non-autorisés au permis R.



## OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance de la réglementation et des consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Attention, cette formation doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur (voir Consigne n°3 ADP/ORLY).



## CONTENU

### Théorie

- La réglementation.
- L'aire de manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport.

Consigne n°3 ADP/ORLY



**Durée** à titre indicatif

7,5 heures.



**Prérequis**

Permis R – ORLY en cours de validité.



**Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.



**Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).



**Validité**

24 mois.



**Contact**

☎ + 33 1 48 16 37 24

✉ [ifma@geh.aero](mailto:ifma@geh.aero)

🌐 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>